



Chambre de commerce et
d'industrie du **Grand Lévis**

Procédure de mise en candidatures Administrateur.trice de la relève

Comme le prévoient les règlements généraux de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis (CCIGL), un (1) poste d'administrateur.trice de la relève est à combler en 2025-2027 au conseil d'administration (Conseil) de la CCIGL.

Tout membre en règle âgé de 18 à 30 ans et demeurant sur le territoire de la Chaudière-Appalaches est admissible à ce poste.

Nous convions les personnes intéressées à déposer leur candidature de la façon suivante :

- Faire parvenir un court résumé de son implication auprès de la CCIGL
- Faire parvenir une lettre de recommandation écrite et signée* par un membre en règle** de la CCIGL
- Annexer un curriculum vitae à jour

Les documents doivent être reçus au plus tard **le vendredi 22 août 12h** par courriel (faire parvenir le tout à cciglevis@cciglevis.ca). Les candidat.es recevront une confirmation de réception au plus tard dans les 48 heures ouvrables suivant l'envoi.

Toute candidature valide donnera suite à une entrevue avec le comité de mise en candidature (Comité) de la CCIGL entre le 28 août et le 5 septembre 2025. Ce comité a pour mandat d'évaluer et de recommander les meilleures candidatures au regard de leur l'intérêt, de leur expérience et de l'apport anticipé afin d'assurer la meilleure représentativité du milieu que possible. L'administrateur.trice de la relève sera nommé.e lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la CCIGL, prévue le **17 septembre prochain dès 16h**.

** La lettre de recommandation ne peut être signée par un administrateur de la CCIGL ou par un membre du comité de mise en candidatures.

* Le statut doit être actif et l'adhésion, payée.